

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP DIJON ET AMENDES
25 RUE DE LA BOUDRONNEE CS 61429
21014 DIJON CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 37 831 444 084
Référence de l'avis : 22 21 4117555 79

Numéro de propriétaire : 231 G11117 X

Département d'imposition : 210
COTE D'OR

Commune d'imposition : 231
DIJON

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 21012



GROS COLETTE
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Somme à payer

987,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401 *.

FLASHCODE


Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

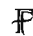


Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP DIJON ET AMENDES
25 RUE DE LA BOUDRONNEE CS 61429
21014 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 68 81

• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DIJON
SECT. FONC
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 65 65

* (service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](#).

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
4BSLR	PROPRIETAIRE	GROS COLETTE MARIE THERESE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021		50,28 %	%	0,612 %	0,39 %	6,40 %	%	
Taux 2022		50,28 %	%	1,41 %	0,385 %	6,40 %	%	
Adresse	14 RUE LEGOUZ GERLAND							
Base		1631		1631	1631	1631		
Cotisation		820		23	6	104		953
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2021		792		10	6	101		
Cotisation 2022		820		23	6	104		953
Variation		+3,54 %	%	+130,00 %	0 %	+2,97 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2022		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisation 2021									
Cotisation 2022									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État									
Base collectivité									

Frais de gestion de la fiscalité directe locale								34
Dégrèvement Habitation principale								
Dégrèvement JA État								
Dégrèvement JA Collectivité								
Montant de votre impôt								987

Références administratives : 210 52 023 012 231 231 A T

 Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

 Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

 Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

 Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.